

Conditions Définitives en date du 20 juillet 2016



**Bpifrance Financement**  
**(société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit en France)**  
**Programme d'émission de titres**  
**(Euro Medium Term Note Programme)**  
**de 20.000.000.000 d'euros**  
**bénéficiant de la garantie autonome à première demande**  
**inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance**  
**(établissement public à caractère industriel et commercial)**

**Emprunt obligataire de 367.000.000 €**  
**portant intérêt au taux de 0,625 % l'an et venant à échéance le 22 juillet 2031**  
**bénéficiant de la garantie autonome à première demande**  
**inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance**

**Souche n°20**

**Tranche n°1**

Prix d'émission : 99,049 %

Chefs de File

**Barclays**  
**HSBC**  
**Morgan Stanley**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités incluses dans le prospectus de base en date du 7 juillet 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l' "AMF") sous le numéro 16-300 en date du 7 juillet 2016) (le "**Prospectus de Base**") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres (les "**Titres**") décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives, de la Garantie (telle que définie ci-après) et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont publiés (a) sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) avec la Garantie, sur le site internet de l'Emetteur ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)), et sont disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et au bureau désigné de l'Agent Payeur auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et inclut toute mesure de transposition de cette directive dans chaque Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen.

1. **Emetteur :** Bpifrance Financement ("**Bpifrance Financement**").

2. **Garant :** L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (l' "**EPIC Bpifrance**").

Le paiement intégral et à bonne date de toutes sommes en principal, intérêts et accessoires au titre des Titres fait l'objet d'une garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance consentie le 20 juillet 2016 en faveur des bénéficiaires qui y sont désignés, publiée sur le site internet de l'Emetteur ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)) et disponible pour consultation et pour copie sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et au bureau désigné de l' Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base (la "**Garantie**").

3. (i) **Souche n° :** 20

	<b>(ii) Tranche n° :</b>	1
<b>4.</b>	<b>Devise Prévus :</b>	Euro ("€")
<b>5.</b>	<b>Montant Nominal Total :</b>	
	(i) Souche :	367.000.000
	(ii) Tranche :	367.000.000
<b>6.</b>	<b>Prix d'émission :</b>	99,049 % du Montant Nominal Total de la Tranche
<b>7.</b>	<b>Valeur Nominale Indiquée :</b>	100.000 €
<b>8.</b>	<b>(i) Date d'Emission :</b>	22 juillet 2016
	<b>(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	Date d'Emission
<b>9.</b>	<b>Date d'Echéance :</b>	22 juillet 2031
<b>10.</b>	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 0,625 % l'an (autres détails indiqués ci-après)
<b>11.</b>	<b>Base de remboursement :</b>	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée.
<b>12.</b>	<b>Option de remboursement :</b>	Sans objet
<b>13.</b>	<b>(i) Date de l'autorisation d'émission des Titres :</b>	Décision du Conseil d'administration de l'Emetteur en date du 17 décembre 2015
	<b>(ii) Date de l'autorisation de la Garantie :</b>	Décision du Conseil d'administration du Garant en date du 18 décembre 2015

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)**

<b>14.</b>	<b>Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	0,625 % par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	22 juillet de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 22 juillet 2017

- |            |  |  |
|------------|--|--|
| (iii)      | Montant de Coupon Fixe :                                   | 625 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| (iv)       | Montant de Coupon Brisé :                                  | Sans objet                                       |
| (v)        | Méthode de Décompte des Jours :                            | Exact/Exact – ICMA                               |
| (vi)       | Dates de Détermination du Coupon :                         | 22 juillet de chaque année                       |
| <b>15.</b> | <b>Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :</b> | Sans objet                                       |
| <b>16.</b> | <b>Changement de Base d'Intérêt :</b>                      | Sans objet                                       |
| <b>17.</b> | <b>Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :</b>   | Sans objet                                       |

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

- |            |   |  |
|------------|---|--|
| <b>18.</b> | <b>Option de remboursement au gré de l'Emetteur :</b>   | Sans objet   |
| <b>19</b>  | <b>Option de Remboursement Make-Whole au gré de l'Emetteur :</b>                              | Sans objet   |
| <b>20</b>  | <b>Option de Remboursement au gré de l'Emetteur trois (3) mois avant la Date d'Echéance :</b> | Sans objet   |
| <b>21</b>  | <b>Option de Remboursement au gré de l'Emetteur des Titres restant en circulation :</b>       | Sans objet   |
| <b>22.</b> | <b>Option de remboursement au gré des titulaires de Titres :</b>                              | Sans objet   |
| <b>23.</b> | <b>Montant de Remboursement Final de chaque Titre :</b>                                       | 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 € |
| <b>24.</b> | <b>Montant de Versement Echelonné :</b>   | Sans objet   |

**25. Montant de Remboursement Anticipé :**

**Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 7(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 10) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités) :**

100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

**DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

**26. Forme des Titres :**

Titres Dématérialisés

- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Sans objet
- (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
- (iv) Exclusion de la possibilité de demander l'identification des Porteurs (Article 1(c)(v)) : Sans objet

**27. Place Financière ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(g) :**

Sans objet

**28. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :**

Sans objet

**29. Masse (Article 12) :**

Masse Allégée

Représentant titulaire

**DIIS GROUP**

12 rue Vivienne

75002 Paris

Téléphone : 01.53 29.95.05

Adresse mail : rmo@diisgroup.com

Rémunération

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € par an au titre de ses fonctions.

## **GENERALITES**

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :

Sans objet

## **RESPONSABILITE**

L'Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de Bpifrance Financement :

Par : Jean-Michel Arnoult,  
Directeur des Opérations Financières

Signé pour le compte de l'EPIC Bpifrance :

Par : Pascal Lagarde,  
Directeur de la Direction de l'international, de la stratégie, des études et du développement

## **PARTIE B – AUTRE INFORMATION**

### **1. ADMISSION A LA NEGOCIATION :**

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 juillet 2016 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 13.800€ (y compris les frais AMF)

### **2. NOTATIONS**

Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :

Moody's France S.A.S. : Aa2 (perspective stable)

Fitch France S.A.S. : AA (perspective stable)

Chacune des agences ci-avant est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "Règlement ANC") et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité européenne des marchés financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC.

### **3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION**

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

## 6. RENDEMENT

Rendement : 0,692 % par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013190220

Code commun : 145241006

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres : Sans objet

## 8. PLACEMENT

Méthode de distribution Syndiqué

(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement : Barclays Bank PLC  
HSBC France  
Morgan Stanley & Co. International plc

(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation : Sans objet

(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Sans objet

- (iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet
- (v) Restrictions de vente - Etats-Unis  
d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1;  
Règles TEFRA non applicables